

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

CAPIZOL

## 2. Composition qualitative et quantitative

Lévamisole ....(sous forme de chlorhydrate)	15,0 mg
Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) ...	0,5 mg
Métabisulfite de sodium (E 222) ....	0,5 mg
Excipient QSP 1 ml	

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## 3. Forme pharmaceutique

Solution buvable.

### **4.1. Espèces cibles**

Volailles, bovins, ovins et porcins.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Traitement des infestations par les parasites suivants :

Chez les volailles :

*Ascaridia spp.*  
*Hétérakis spp.*  
*Capilaria spp.*  
*Amidostomum anseris* (oie)

Chez les bovins et les ovins :

- Nématodes gastro-intestinaux :  
*Trichostrongylus spp.*  
*Cooperia spp.*  
*Ostertagia ostertagi* (sauf larves inhibées)  
*Haemonchus spp.*  
*Nematodirus spp.*  
*Bunostomum spp.*  
*Oesophagostomum spp.*  
*Chabertia ovina* (mouton)

- Strongles pulmonaires :  
*Dictyocaulus viviparus*

Chez les porcins :

- Nématodes gastro-intestinaux :  
*Ascaris suum*  
*Strongyloïdes ransomi*  
*Oesophagostomum spp.*

- Strongles pulmonaires :  
*Metastrongylus spp.*

#### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance au lévamisole.

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Ne pas utiliser chez les femelles laitières (cf. rubrique "Temps d'attente").  
Ne pas utiliser chez les volailles pondeuses (cf. rubrique "Temps d'attente").

#### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Le poids des animaux doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.  
Des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation fréquente et répétée du médicament.

#### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Eviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.  
Le port de vêtements de protection adéquats, notamment de gants en caoutchouc imperméables, s'impose lors de l'utilisation du médicament.  
En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

#### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Dans certains cas, possibilité de ptyalisme, diarrhée, agitation, trémulation.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Aucun effet tératogène n'a été observé avec le lévamisole chez l'animal de laboratoire (souris, rat et lapin).  
Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été rapporté chez les bovins, les ovins et les porcins.  
la spécialité peut être utilisée chez les femelles pendant la gestation et l'allaitement.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

L'association du produit avec un agent anticholinestérasique, tels que les antiparasitaires externes organophosphorés doit être évitée.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse consommée par les volailles dépend de leur état physiologique et clinique.  
Afin d'obtenir la posologie recommandée, la concentration en lévamisole doit être ajustée en conséquence.

Chez les volailles :  
20 mg de lévamisole par kg de poids vif, soit environ 15 ml de solution par litre d'eau de boisson.

Chez les bovins et les ovins :  
7,5 mg de lévamisole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale sans dépasser la dose totale par animal de

3,75 g chez les bovins et 0,375 g chez les ovins, soit 0,5 ml de solution par kg de poids vif sans dépasser la dose de 250 ml chez les bovins et de 25 ml chez les ovins.

Chez les porcins :

7,5 mg de lévamisole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale sans dépasser la dose totale par animal de 0,75 g , soit 0,5 ml de solution par kg sans dépasser la dose de 50 ml par animal.

Utiliser un pistolet doseur propre et correctement étalonné.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

En cas de surdosage, les signes observés sont ceux résultant d'une stimulation du système nerveux parasympathique : hypersalivation, vomissements, diarrhée, polypnée et ataxie, tremblements, convulsions.

Les antidotes de choix sont l'atropine ou le glycopyrrolate.

#### **4.11. Temps d'attente**

Viande et abats : 3 jours.

Lait : En l'absence d'un temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

Œufs : En l'absence de temps d'attente pour les œufs, ne pas utiliser chez les espèces productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire interne.

Code ATC-vet : QP52AE01.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Le lévamisole est un nématodocide de la famille des imidazothiazoles, il correspond à la forme lévogyre du tétramisole. Du fait de son mode d'action cholinomimétique par fixation sur les récepteurs de l'acétylcholine, il agit au niveau des ganglions nerveux du nématode entraînant ainsi une paralysie à l'origine de la mort du parasite. Le lévamisole n'a pas d'activité ovicide.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration orale, la résorption digestive du lévamisole est rapide, le pic de concentration plasmatique est atteint en 2 à 4 heures. Il subit une métabolisation importante au niveau hépatique et est éliminé rapidement et majoritairement par voie urinaire sous forme de métabolites.

#### **6.1. Liste des excipients**

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218)

Métabisulfite de sodium (E 222)

Propylène glycol

Eau purifiée

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

### **6.3. Durée de conservation**

2 ans.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon polyéthylène  
Bouchon polypropylène (100 ml, 250 ml)  
Bouchon polyéthylène haute densité (1 l, 2 l, 5 l)

### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VIRBAC  
1ERE AVENUE 2065 M L I D  
06516 CARROS CEDEX

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/6693705 6/1992

Boîte de 1 flacon de 100 ml  
Boîte de 1 flacon de 250 ml  
Flacon de 1 l  
Flacon de 2 l  
Flacon de 5 l

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

07/07/1992 - 23/01/2012

## **10. Date de mise à jour du texte**

12/11/2012